

## REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côtes.

L'Association Sportive Automobile de la Drôme organise les 13 & 14 août 2011, avec le concours de la Mairie et du Comité des Fêtes et d'Animation de Châteauneuf-de-Galaure une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

### 12<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale de CHATEAUNEUF-de-GALAURE

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne et pour le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Rhône-Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par ce Comité Régional sous le N° R32 en date du 27 juin et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° R317 en date du 29 juin 2011.

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION de la COURSE

➤ Art.1.1p. Officiels		Licence N°
Président Collège des C.S.	Robert MORANGE	1 981
Commissaires sportifs	Françoise GERLAND	10 193
	Alain BELTRANDO	38 515
Secrétaire du Collège des C.S.	Françoise GERLAND	10 193
Directeur de Course	Marc CURRAT	5 171
Directeurs de Course Adjoint	Gérard CHARTOGNE	10 212
Commissaire Technique Responsable A	Bernard COQUET	1 324
Commissaires Techniques Adjoints B	Patrick TERMINARIAS	18 237
	B Philippe BLANC	38 131
	C Jean-Marc RANCON	14 085
	C Jean Louis CANEL	50 539
Médecin responsable	Docteur Jean-Pierre ESTRAN	
Chargé de la Sécurité	Georges MONTEIL	1 828
Chargés mise en place des moyens assisté de	Maurice CLAVEL	131 930
	Georges WILLEMS	2 444
Chargés des relations concurrents et de la Publicité	Yannick BARDIN	46 622
Chargée de la Presse & Info Temps	Anne SIRLIN	193 561
Chargé des Commissaires	Daniel VERNET	147 321
Chronométrage & Classements	Jean-Paul DURAND	27 683
Speaker	Gilles GAILLARD	26 138
Observateur du Comité Rhône-Alpes	Pierre DOUZET	5 255

#### ➤ Art.1.2p. Horaires

Date de parution du règlement : lundi 13 juin

Clôture des engagements le mardi 9 août à minuit

Publication de la liste des engagés : jeudi 11 août

**Vérifications des documents** : chez Alain BRUNEL, ZA les Aires à Châteauneuf de Galaure

❖ **Samedi 13 août de 15H à 19H**

*(Attention pas de vérifications dimanche 14 août, sauf cas exceptionnel pour force majeure)*

**Vérifications des voitures** : Sous Chapiteau en face Ets Alain BRUNEL, ZA Les Aires à Châteauneuf

❖ **Samedi 13 août de 15H à 19H30**

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs** chez Alain BRUNEL : 14 août à 8H00.

**Affichage** de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8H15, chez Alain BRUNEL

**Parc départ** : Montée du Crozat

**Essais non chronométrés** : Dimanche 14 août de 8H30 à 9H50

**Essais chronométrés** : Dimanche 14 août de 10H10 à 11H30

**Affichage** de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11H40, Place de la mairie

**Course le Dimanche 14 août** : 1<sup>ère</sup> montée de 11H50 à 12H30, Groupes F et N, de 13H30 à 14H20 autres Groupes

2<sup>ème</sup> montée de 14H40 à 16H20

3<sup>ème</sup> montée de 16H40 à 19H00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Affichage des résultats provisoires** : après l'arrivée du dernier Concurrent au Parc fermé Place de la salle des Fêtes

**Podium d'arrivée** : place du Lavoir

**Parc Fermé** : Parking de la salle des Fêtes (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

**Remise des Prix** : Salle des Fêtes de Chateauneuf de Galaure, le dimanche 14 août à 19H45

**Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** à la Maison du Lavoir : dimanche 14 août à 8H00, à l'issue des essais et de la dernière montée de course.

➤ **Art.1.3.p. Vérifications**

**Vérifications des documents et des voitures** : Chez Alain BRUNEL ZA les Aires à Châteauneuf de Galaure (voir horaires Art.1.2p.)

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage LEORAT

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle.

A l'issue des vérifications des voitures, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue à 8H00.

**Pesage libre des voitures** : Au Centre de Contrôle de la Galaure, les horaires seront précisés par affichage.

➤ **Art.1.5.p. Dispositions particulières**

Une voiture ne peut-être utilisée que par un seul concurrent.

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Côte & slaloms

**ARTICLE 3P. CONCURRENTS & PILOTES**

**Art.3.1p. Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, jusqu'au mardi 09 août à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Association Sportive Automobile de la Drôme**  
**21, Rue Henri Rey 26000 – VALENCE**  
**Tél : 04 75 41 05 05 - 06 87 12 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73**  
**E-mail : info@asadrome.com**

Les frais de participation sont fixés à 340 €, **réduits à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 150 € pour les licenciés ASA DROME.**

Pour être valable, la demande d'engagement doit être obligatoirement accompagnée du montant des frais de participation (chèque à l'ordre de l'ASA DROME).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Forfait** : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou E.mail **24 heures avant le début du meeting** pour obtenir le remboursement de sa participation.

**ARTICLE 4P. VOITURES & EQUIPEMENTS**

➤ **Art.4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à **150**.

La répartition des voitures dans les groupes et classes admis dans cette épreuve est la suivante :

<b><u>GROUPE FC</u></b>		<b><u>GROUPE F2000</u></b>	
FC1	jusqu'à 1300 cm3	F2000-1	jusqu'à 1400 cm3
FC2	plus de 1300 à 1600 cm3	F2000-2	plus de 1400 à 1600 cm3
FC3	plus de 1600 à 2000 cm3	F2000-3	plus de 1600 à 2000 cm3
FC4	plus de 2000 cm3		

<b><u>GROUPE N/FN</u></b>		<b><u>GROUPE A/FA</u></b>	
N/FN1	jusqu'à 1400cm3	A/FA1	jusqu'à 1400 cm3
N/FN2	+ de 1400 à 1600 cm3	A/FA2	+ de 1400 à 1600 cm3
N/FN3	+ de 1600 à 2000 cm3	A/FA3	+ de 1600 à 2000 cm3
N/NF4	plus de 2000 cm3	A/FA4	plus de 2000 cm3

<b><u>GROUPE GT de SERIE</u></b>		<b><u>GROUPE GT &amp; Tourisme Spéciales</u></b>	
GT 1	jusqu'à 2000 cm3		
GT 2	plus de 2000 cm3		

**GROUPE Z**

### GRUPE C3/CN/CM

CM1& CM2 jusqu'à 1003 cm3  
C3.1/CN.1 jusqu'à 1600 cm3  
C3.2/CN.2 + de 1600 à 2000 cm3

### GRUPE D/E

D/E 1 jusqu'à 1300 cm3 + Campus  
D/E 2 + de 1300 à 1605 cm3  
D/E 3 FF - F3B  
D/E 7 FR

### **Voitures des groupes C/D/E et FC**

Seront acceptées, toutes les voitures conformes à la réglementation FFSA et qui auront obtenu un nouveau passeport.

#### ➤ **Art.4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements**

Voir règlement standard des Courses de Côte & slaloms

#### ➤ **Art.4.2.7. Echappement**

*Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.*

*Voitures fermées et GT. Niveau sonore maximal : 105 dB A maxi*

*Voitures de courses ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi*

*La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.*

*Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.*

*Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.*

#### ➤ **Art.4.3p. Numéros de course**

Voir règlement standard des Courses de Côte & slaloms

#### ➤ **Art.4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement

Hans obligatoire pour tous les groupes.

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

❖ Publicité obligatoire (non rachetable) :

❖ Publicité facultative :

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 6P. INFRASTRUCTURES**

#### ➤ **Art.6.1p. Parcours**

La Course de Côte Régionale de Châteauneuf-de-Galaure a le parcours suivant :

Départ sur la route D 53 devant la Maison du Lavoir

Arrivée sur la route D 53 Quartier la Plaine

Pente moyenne : 5,5 %

Longueur du parcours : 1 540 m

La course se déroulera en 3 montées

Procédure de départ aux feux

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage des groupes et des classes prévu à l'article 7 du règlement standard, dans l'ordre décroissant des numéros

Modalités de retour au départ : par la voie communale n° 10, le chemin rural n° 15, la voie communale n° 5 et la Départementale D 53

Parc Départ : Montée du Crozat

Parc Arrivée : sur la Voie Communale n° 5

#### **Art.6.2p. Route de Course**

L'accès au départ se fait par la Montée du Crozat, en sortie du parc Concurrents.

#### **Art.6.3p. File de départ**

Sur la D 53 à partir de la place de la mairie

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent, dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

#### ➤ **Art.6.4p. Signalisation**

Voir règlement standard des Courses de Côte & slaloms

➤ **Art.6.5p. Parc concurrents**

Le parc Concurrents sera situé Zone Artisanale, et **accessible à partir de 14 H** le samedi 13 août.

➤ **Art.6.6p. Parc fermé final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parking de la salle des Fêtes.

➤ **Art.6.7p. Tableaux d'affichage**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, chez Alain BRUNEL

Pendant les essais et la course, Place de la mairie.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc fermé Place de la salle des Fêtes

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

**Art.6.8p. Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Chez Alain BRUNEL : tél. 06 87 12 03 94 - fax : 04 75 03 80 76

❖ samedi 13 août de 15H à 19H30

❖ et ensuite sur la ligne de départ :Tel : 04 75 68 66 03 (MJC) ou 06 87 12 03 94

Centre de Secours le plus proche : Pompiers, ZA les Aires, tél. 18.

**ARTICLE 7P. DEROULEMENT de L'EPREUVE**

➤ **Art.7.1p. Essais**

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms (art.1.2p du présent règlement pour les horaires)

➤ **Art.7.2p. Conférence aux Pilotes (Briefing)**

➤ Briefing écrit distribué aux vérifications des documents.

➤ **Art.7.3p. Course**

Voir règlement standard des Courses de Côte & slaloms

Les départs sont donnés aux feux tricolores.

**Art.7.4p. Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales de Courses de Côte

**ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte & slaloms

**ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés après l'arrivée du dernier Concurrent, Place de la salle des Fêtes et seront établis de la façon suivante :

- ❖ 1 classement général
- ❖ 1 classement pour chacun des groupes
- ❖ 1 classement par classe
- ❖ 1 classement féminin

**ARTICLE 10P. PRIX**

**Art.10.1.2 et 3p. Trophées - Prix - Coupes**

La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante :

<b><u>SCRATCH</u></b>	1 <sup>er</sup>			270 €
	2 <sup>ème</sup>			240 €
	3 <sup>ème</sup>			170 €
<b><u>GROUPES</u></b>		<b>1 à 4 partants</b>	<b>5 à 10 partants</b>	<b>11 et plus</b>
	1 <sup>er</sup>	85 €	170 €	170 €
	2 <sup>ème</sup>			
	3 <sup>ème</sup>			
<b><u>CLASSE</u></b>	1 <sup>er</sup>	85 €	170 €	170 €
	2 <sup>ème</sup>		120 €	120 €
	3 <sup>ème</sup>		90 €	90 €

4 <sup>ème</sup>	60 €
<b>COUPE des DAMES</b>	
1 <sup>ère</sup>	170 €
2 <sup>ème</sup> si plus de 3 partantes	85 €
<b>MONTANT TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES</b>	<b>13 905 €</b>

Les prix en espèces sont cumulables.

Tous les concurrents primés auront une coupe. Les coupes ne sont pas cumulables.

Il est prévu une dotation pour les Commissaires.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue au présent règlement, les pilotes classés qui ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leurs prix. Les prix non retirés resteront acquis aux organisateurs (Article 10.4)

#### **Article 10.5p. – Remise des Prix**

Elle aura lieu le 14 août à 19 H 45, à la salle des Fêtes

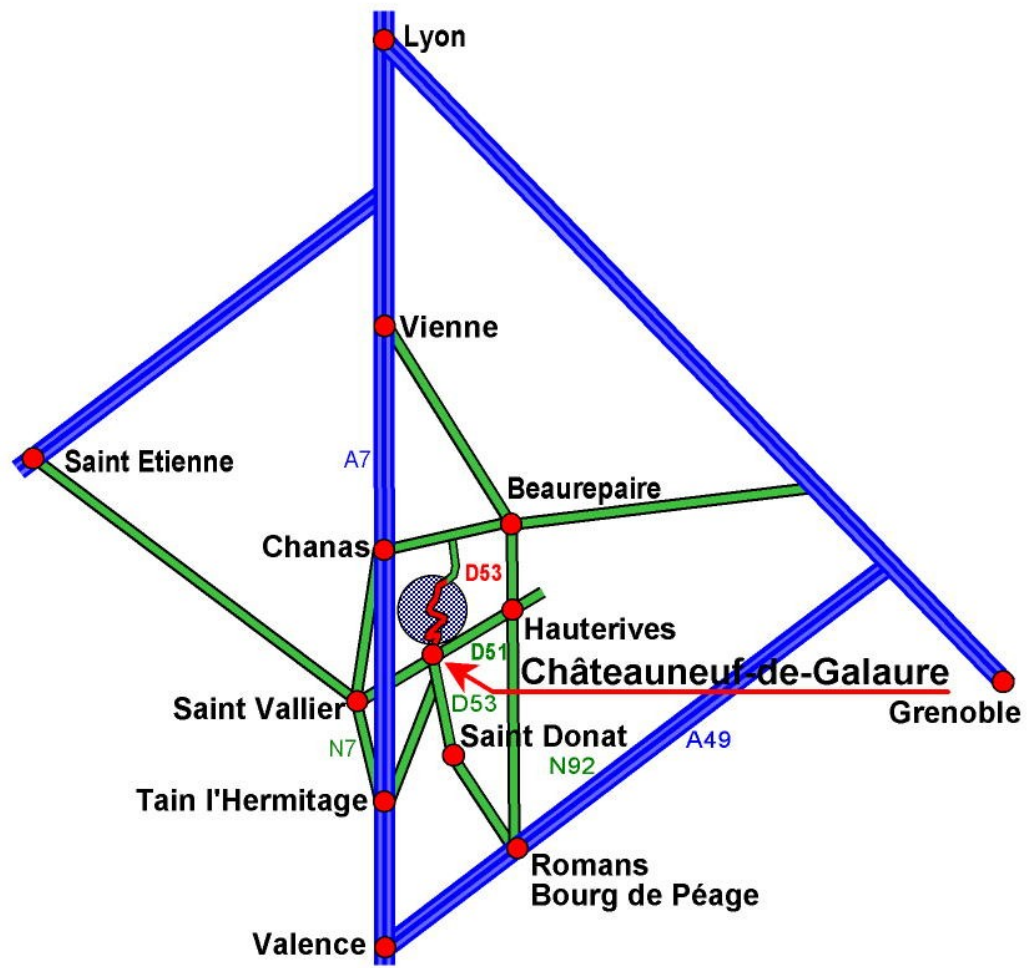
#### ➤ **Article 10.6p. – Remise des chèques et palmarès**

Les chèques seront envoyés aux concurrents la semaine suivante.

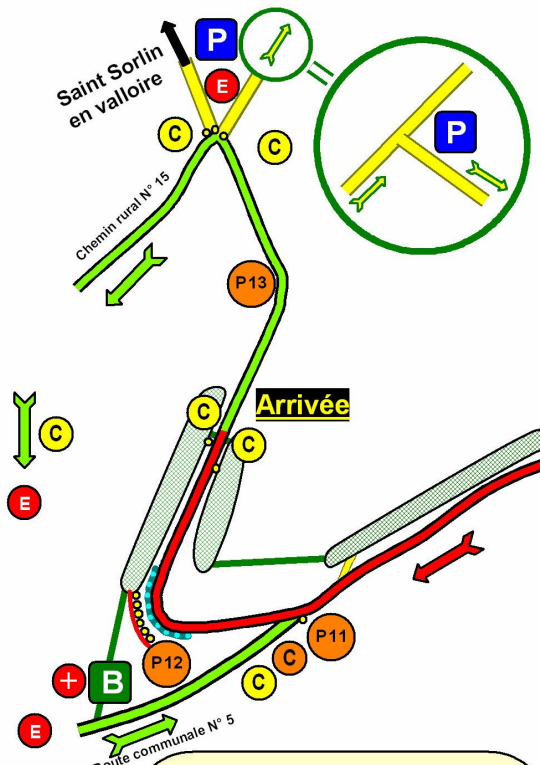
#### **PALMARES**

2000	DONIN Franck	s/REYNARD 923	Temps : 58"68
2001	NEVEU Mickaël	s/TOJ SC 206	Temps : 52"20
2002	GUILLAUMARD David	s/REYNARD 923	Temps : 52"75
2003	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 52"38
2004	SAPIN Marcel	s/MARTINI MK73	Temps : 51"638
2005	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 50"527
2006	SCHATZ Nicolas	s/ DALLARA 389	Temps : 49"712
2007	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 50"773
2008	BROTTE Eric	s/MARTINI MK74	Temps : 50"280
2009	SAPIN Marcel	s/MARTINI MK80	Temps : 49"237
2010	Annulée		

**NOUS REMERCIONS CHALEUREUSEMENT LA MAIRIE, LE COMITE DES FETES & D'ANIMATION, LES HABITANTS DE CHATEAUNEUF DE GALAURE ET NOUS LES ASSOCIATIONS TRES SPORTIVEMENT A LA REUSSITE DE CETTE MANIFESTATION.**



# Course de Côte régionale de CHATEAUNEUF DE GALAURE



- LEGENDE :**
- Parcours
  - - - Prés-grille
  - Accès prés-grille
  - Parc d'arrivée
  - Parcs Concurrents
  - Parc Fermé de fin d'épreuve
  - Zone de demi-tour
  - Accès public
  - o Botte de paille
  - P10 Poste Commissaires Piste
  - C Poste Circulation
  - P Parking Public
  - E Contrôle Entrées
  - Zone Public
  - - - Barrière de sécurité
  - B Buvette
  - + Poste de Secours

